



Paulhan

Paulhan le 20 avril 2026

COMMUNE DE PAULHAN

ARRETE DU MAIRE N° 2026-007

Le Maire de la commune de Paulhan,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'élection de Monsieur Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, en qualité de premier Adjoint, Madame Christine RICARD, en qualité de deuxième adjointe ; Monsieur Grégory GUERIN, troisième adjoint ; Madame Isabelle GAVINET, quatrième adjointe ; Monsieur Vincent BONSIGNORI, cinquième adjoint ; Mme Sophie ROYON, sixième adjointe, Monsieur Marcel LAMBERT, septième adjoint, Mme Hélène DAVIT, huitième adjointe, lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026,

ARRETE

Article 1er : à compter de ce jour, la délégation de fonction et de signature est donnée à Mesdames et Messieurs les adjoints au Maire dans l'ordre du tableau dans les matières suivantes :

- tous domaines en l'absence du Maire et de Monsieur Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, première adjoint au Maire.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault et à Monsieur le Receveur Municipal.



Le Maire,
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le : 22/04/2026

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260420-2026-007-AR
Date de réception préfecture : 22/04/2026